

# Les penseurs de la démocratie

Jean-Vincent Holeindre

Grands Dossiers N° 62 - Mars-avril-mai 2021

## Aristote (- 384/- 322)

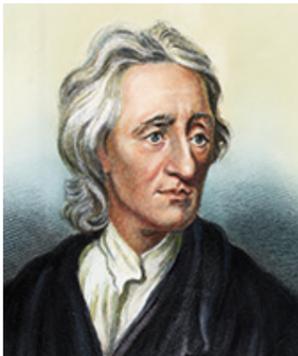
### La quête du meilleur régime

Aristote est, avec Platon, le premier penseur du politique. L'homme étant selon lui « *un animal politique par nature* », ce n'est qu'en évoluant dans une cité juste qu'il atteindra son but : une existence heureuse. La démocratie est-elle alors le meilleur régime pour l'homme ? Comme Platon, Aristote répond par la négative. Il montre notamment comment elle peut dégénérer si elle n'est exercée que dans l'intérêt des masses. L'ensemble de la cité est alors soumis aux passions du peuple, ce qui peut conduire à la guerre civile ou à l'anarchie. C'est d'ailleurs ce qui se passe en Grèce à la fin du 5<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Il plaide pour des « régimes mixtes » qui combinent des éléments de ces trois types de régimes : la monarchie (gouvernement d'un seul), l'aristocratie (gouvernement d'un petit nombre, les meilleurs ou les plus riches) et la démocratie (gouvernement du peuple).

À LIRE : **La Politique**

## John Locke (1632-1704)

### Père du libéralisme politique



Médecin et philosophe anglais, John Locke est l'auteur des *Deux traités du gouvernement civil* (1690). Ces deux

textes réunissent les idées fondatrices du libéralisme politique qui inspirent les démocraties occidentales. Locke affirme la nécessité d'une limitation stricte des pouvoirs de l'État. Il est le premier à énoncer les trois grands principes du libéralisme politique. L'homme possède des droits naturels inaliénables (liberté, propriété, sécurité) qu'aucun pouvoir ne peut confisquer. Les instances qui gouvernent ont un pouvoir limité. La délégation de souveraineté qui leur est attribuée est provisoire et non pas définitive. Locke fixe également certains traits essentiels de la conception moderne de l'État : le respect de la loi est une garantie fondamentale de la protection des droits et s'applique aussi au législateur. Enfin, il met en forme le principe du gouvernement représentatif cher aux adversaires de l'absolutisme.

À LIRE : **Deux traités du gouvernement civil** (1690)

## Charles de Montesquieu (1689-1755)

### Séparer les pouvoirs



On lui doit le célèbre principe de la séparation des pouvoirs. John Locke avait déjà distingué pouvoir législatif (qui

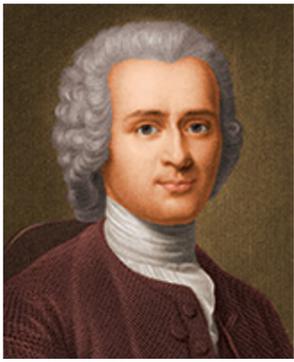
crée les lois) ; exécutif (qui veille à l'exécution des lois) et confédératif (qui mène les relations internationales). Dans *De l'esprit des lois*, Montesquieu y ajoute le pouvoir judiciaire et confond les deux derniers. Pour autant, Montesquieu n'est pas favorable à la démocratie. Pour lui, la séparation des pouvoirs justifie un régime aristocratique bien tempéré, une manière de retrouver le régime mixte cher aux Anciens.

À LIRE : **De l'Esprit des lois** (1748)

## Jean-Jacques Rousseau (1712-1778)

### La souveraineté du peuple





Rousseau est l'un des premiers philosophes modernes à placer la souveraineté dans le peuple. Une et indivisible,

cette souveraineté s'exprime par la volonté générale, qui résulte de la délibération entre tous les citoyens assemblés. Aussi Rousseau est-il hostile à tout système représentatif mais également à tout ce qui divise la souveraineté : les groupes de pression, les partis. Rousseau distingue néanmoins le pouvoir législatif du pouvoir exécutif : si le premier est du seul ressort du peuple assemblé, le second revient à un gouvernement, révocable à tout moment mais distinct. Rousseau n'est pas pour autant un nostalgique de la démocratie directe athénienne, mais plutôt un penseur réaliste qui voit la démocratie comme un idéal jamais atteint. : « *Il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné* », écrit-il. Et d'ajouter : « *S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes.* »

À LIRE : ***Du Contrat social*** (1762)

## Benjamin Constant (1767-1830) La liberté des modernes



Dans son célèbre discours *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* (1819), il compare la Rome

antique à l'Angleterre de son temps. La première instaure une république participative. La citoyenneté est une obligation morale nécessitant un investissement considérable rendu possible par l'existence des esclaves chargés de l'essentiel du travail productif. Elle ne peut concerner que des sociétés homogènes et de petite taille. Par opposition, la deuxième repose sur les libertés civiles, le règne de la loi et l'absence d'intervention de l'État. La taille des États modernes et l'avènement d'une société commerçante dépourvue d'esclaves limitent la participation directe des citoyens. Préférant le commerce à la guerre, cet inlassable dénonciateur de la tyrannie et des régimes despotiques critique les appétits de conquêtes de Napoléon.

À LIRE : ***De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*** (1819)

## Alexis de Tocqueville (1805-1859) « La tyrannie de la majorité »



Tocqueville souligne le caractère « *irrésistible* » de la révolution démocratique. Au cours de son voyage en

Amérique, il est frappé par le phénomène « *d'égalisation des conditions* » que celle-ci engendre, mettant fin à la hiérarchie du maître et de l'esclave. Il existe bien, en Amérique, des riches et des pauvres, des dominés et des dominants, mais l'égalité est garantie par des lois et son esprit infuse toute la société. L'avènement et l'extension de ce modèle ne sont pas nécessairement une bonne nouvelle pour Tocqueville, qui croit davantage à une aristocratie éclairée qu'à la démocratie elle-même. Car l'élection au suffrage universel représente selon lui un risque : celui d'une « *tyrannie de la majorité* ». Rien de pire, pour Tocqueville, qu'une démocratie sans esprit démocratique, dont les citoyens, apathiques et centrés sur leurs intérêts privés, se contentent d'élire « *un pouvoir immense et tutélaire* » chargé de régenter leur existence. L'œuvre de Tocqueville apporte de précieux éclairages sur la démocratie en général, et américaine en particulier. Il souligne le rôle des partis et des corps intermédiaires (associations, syndicats...) dans le fonctionnement démocratique, à l'échelle nationale mais aussi locale. Il est aussi le premier à traiter la démocratie non pas seulement comme un système politique ratifié par des élections, mais comme un phénomène sociologique, un état social fondé sur le désir d'égalité.

À LIRE : ***De la démocratie en Amérique*** (1835)



## Cornelius Castoriadis (1922-1997) Pour une démocratie radicale



Ce philosophe français d'origine grecque a remis la démocratie au centre de la pensée politique. Plusieurs de ses

travaux portent sur la Grèce du 5<sup>e</sup> siècle av. J.C., marquée par l'émergence des cités, de la *polis* avec sa communauté citoyenne. Il ne s'agit pas, pour Cornelius Castoriadis, de revenir à cette expérience, mais de saisir le « *germe grec* » pour repenser et « *radicaliser* » nos démocraties. Il s'est produit selon lui, à ce moment de l'histoire, une invention radicale : des citoyens se sont volontairement constitués en une communauté politique. Mus par leur imaginaire politique, ils se sont « *donné leur propre loi* », ce qui est la définition de l'autonomie, et ont rejeté toutes les formes d'hétéronomie. La démocratie n'est pas réservée à une catégorie sociale formée pour l'exercice de l'autorité. Selon lui, une véritable démocratie ne peut être que directe ; elle ne peut se satisfaire de délégation de pouvoir ou de représentation. Chaque citoyen doit pouvoir participer, selon un rapport d'égalité avec les autres, à l'élaboration des lois et aux décisions gouvernementales. Quelle leçon en tirer pour la période contemporaine ? C. Castoriadis milite pour l'instauration d'une véritable sphère publique, une *ekklesia*, qui appartiendrait à tous les citoyens, plutôt que d'être « *privatisée* » par des élites, des experts ou des bureaucrates.

À LIRE : *L'Institution imaginaire de la société* (1975)

## Claude Lefort (1924-2010) Le « lieu vide » du pouvoir



Grand spécialiste de Machiavel, auquel il consacre sa thèse sous la direction de Raymond Aron (*Le Travail de l'œuvre*

*Machiavel*, 1972), Claude Lefort contribue à la fois à une compréhension en miroir des phénomènes totalitaire et démocratique. Dans *L'Invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire* (1981), *Essais sur le politique* (1986) et *Écrire à l'épreuve du politique* (1992), il met notamment en évidence le caractère inachevé – et constamment créatif – de la démocratie. Selon lui, la démocratie diffère des régimes totalitaires en ce qu'elle laisse place à l'expression des conflits et des désaccords, sans sombrer pour autant dans le désordre ou la guerre civile. Pour que la paix sociale se perpétue, les individus doivent perpétuellement renégocier le pacte civil qui les unit, à travers le débat public ou les élections. C'est le sens de l'expression célèbre : « le lieu vide » du pouvoir.

À LIRE : *Essais sur le politique* (1986)

## Jürgen Habermas (né en 1929) Le sens de la délibération



Pour Jürgen Habermas, la démocratie n'a de sens et de vie que par la délibération et la discussion publique. La

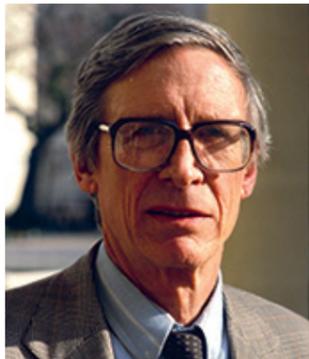
délibération est le seul moyen de mettre de côté ses particularités (ethniques, régionales, linguistiques, etc.) et ses intérêts privés, pour construire progressivement des règles universelles, d'intérêt public et créer ensemble une communauté politique. Les institutions véritablement démocratiques s'efforcent de donner une consistance à ce principe délibératif, qu'elles soient à l'échelle locale, nationale ou supranationale (comme l'Union européenne).

À LIRE : *De l'éthique de la discussion* (1992)



## John Rawls (1921-2002)

### En quête d'équité



En 1971, la parution de *Théorie de la justice* bouleverse la philosophie politique. John Rawls entend élaborer « la

*base morale qui convient le mieux à une société démocratique* ». Il imagine un scénario, l'hypothèse de la « position originelle » : pour décider quels principes doivent régir leur coopération, des partenaires ont accepté de se placer sous un « voile d'ignorance », c'est-à-dire dans une situation où chacun ignore quels sont les talents et la situation sociale des autres. De la sorte, leur raisonnement ne sera pas influencé par la considération de leurs intérêts personnels. Selon J. Rawls, cette position originelle aboutit à un consensus sur deux principes : un « principe de liberté » et un « principe de différence ». Le premier établit un égal accès au plus grand nombre de libertés telles que les droits de vote et d'éligibilité, la liberté d'expression, la protection de la personne, le droit à la propriété privée. Le second principe définit les règles de la justice sociale : les inégalités socioéconomiques ne sont acceptables que si elles induisent en compensation des avantages pour les membres les plus défavorisés et si on respecte le principe d'égalité des chances. Ce livre, qui a suscité de très importants débats, est parfois considéré comme une théorisation de la social-démocratie.

À LIRE : *Théorie de la justice* (1971)

## Amartya Sen (né en 1933) et Martha Nussbaum (née en 1947)

### Ce dont les gens sont capables



Proche de John Rawls, l'économiste indien Amartya Sen veut construire une théorie de la justice sociale qui tienne

compte des opportunités réelles des individus. J. Rawls propose une liste de biens premiers (libertés, revenus, richesses...) qui constituent ce que chaque homme rationnel est censé désirer pour mener son projet de vie. Pour A. Sen, c'est insuffisant : il faut s'attacher non pas tant aux biens que possèdent les individus qu'à ce qu'ils permettent d'accomplir. Il introduit avec Martha Nussbaum le concept de « capacité » qui renvoie aux capacités réelles qu'ont les individus d'utiliser leurs biens pour mener leur projet de vie. Ce qu'il est nécessaire d'égaliser, ce ne sont pas les biens premiers mais plutôt les « capacités » qui permettent aux individus de réaliser leurs projets. Dans *La Démocratie des Autres*, l'économiste montre que la démocratie a une vocation universelle en tant que pratique de délibération publique.

À LIRE : *Éthique et Économie*, Martha Nussbaum (1993)

*La Démocratie des autres*, Amartya Sen (2006)

## Chantal Mouffe (née en 1943)

### Le conflit au cœur du politique



Chantal Mouffe est une philosophe politique belge s'inscrivant dans le courant de pensée postmarxiste. Selon elle,

la politique est faite de « *conflits pour lesquels aucune solution rationnelle n'existe* ». Elle se montre notamment critique vis-à-vis de Jürgen Habermas et de son principe de délibération, l'action politique ne pouvant se résumer selon elle à un travail de négociation. Elle critique également la rationalité de John Rawls, les passions humaines lui paraissant constitutives des identités collectives. C. Mouffe utilise les concepts d'antagonisme et d'agonisme. « *Le but d'une politique démocratique est de transformer l'antagonisme potentiel en une agonistique* », c'est-à-dire en un lieu d'affrontement quant aux significations qu'il conviendrait de donner aux grands principes démocratiques comme la liberté ou l'égalité. Attachée au clivage droite/gauche et à la diversité partisane, C. Mouffe milite pour une « démocratie plurielle » qui laisserait plus d'espace au conflit et au débat.

